



La Lettre d'Info CGT E&C France N°12 du 18 Mai 2020

Bonjour à tous !

Nous espérons que vous vous portez tous bien, qu'il en va de même pour vos proches ! À défaut de pouvoir vous distribuer un tract dans l'Atrium, et privés du droit à la diffusion collective par mèl, nous optons pour une « Lettre d'Info » diffusée à une liste restreinte, dans le but de vous informer.

Si vous souhaitez ne plus recevoir ce courriel d'information, CGT E&C France, n'hésitez pas à nous le faire avoir en retour. Nous vous retirerons de la liste de diffusion sans délai.

Vos Représentants CGT E&C France

Voici donc quelques infos sociales et nos commentaires suite à la réunion du CSEE du 14 mai :

- **Réouverture du site le 11 mai... « Déconfinez-moi... » (*)**

- Le 6 mai dernier, vos élus ont fait la déclaration suivante pendant le CSEE, concernant les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la protection de la santé des salariés :

“[...] Ces mesures ne semblent pas encore mises en place et il nous apparaît prématuré de procéder à l'ouverture du site dès le lundi 11 mai dans ces conditions. Les représentants du personnel demandent une visite d'inspection préalable à la réouverture du site de Champigny, afin de s'assurer que toutes les mesures préconisées par les groupes de travail sont effectivement mises en place. Cette visite serait effectuée en vue de confirmer ou de reporter l'ouverture du site pour tous les salariés volontaires”

- Le site ayant tout de même été rouvert le 11 Mai, les membres de la Commission Santé Sécurité Conditions de Travail (CSSCT) et des Délégués Syndicaux se sont rendus sur le site, mercredi 13 Mai, afin de s'assurer que les mesures prises pour garantir la santé et la sécurité des salariés avant leur retour sur le site étaient effectives.

→ **Constats et commentaires** : Le dispositif annoncé n'était pas encore complètement déployé, installé... Toujours pas de masques dédiés pour les salariés utilisant les transports en commun. Étonnant quand on sait que c'est une des plus importantes sources de risque de contagion. À Vitry, il a été pris la sage décision d'en pourvoir les salariés concernés... Après la visite du 13 mai, des aménagements à ce dispositif sont nécessaires.

- **Information/Consultation du CSEE**

- Conformément à l'article L 2312-8 du Code du Travail, le CSEE doit être consulté sur les questions intéressant l'organisation et plus précisément sur les aménagements importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail. Lors du CSEE extraordinaire du 6 mai, le Directeur a annoncé que le CSEE ne serait qu'informé (et non consulté, comme la loi l'y oblige) sur les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19... La liste détaillée des mesures de prévention envisagées n'ayant pas été présentée lors du CSEE extraordinaire du 6 mai, vos représentants ont demandé la présentation exhaustive de toutes celles-ci.

→ Face à un **délit d'entrave** manifeste, “nous” (le CSEE) avons fait ce que “nous” savons faire le mieux, “NOUS” AVONS FAIT LES GROS YEUX !!! Avec ça, dormez tranquille braves gens, vous êtes en de bonnes mains...

→ **Le CSEE ne peut, ne doit plus, accepter la désinvolture avec laquelle la direction considère ses obligations envers les salariés et leurs Représentants.**

- **Amiante sur le site de Champigny-sur-Marne**

- La **CGT** a lu une déclaration lors du CSEE d'Avril. Cette déclaration (ci-jointe pour votre information) demande à la direction de mettre fin aux procédures qu'elle a engagées en justice et auprès de l'administration.

- Ces procédures n'ont pour but que d'empêcher le classement dit "ACAATA" des sites de Champigny et Vitry ainsi que de retarder voire de réduire les indemnités versées eux salariés exposés à l'amiante à Air Liquide.
- Le 14 mai, la direction a répondu à cette déclaration, à lire dans le procès-verbal de la réunion.

→ La direction jette un voile pudique sur les attestations fournies par d'anciens dirigeants de l'entreprise. Ces attestations tendent à minimiser injustement les expositions des salariés. La direction prétexte maintenant s'en remettre aux décisions de l'administration.

→ Tout simplement révoltant. Sur ce sujet de l'amiante, la direction a été condamnée pour faute inexcusable. Condamnation qui ne peuvent plus être contestée. Malgré cela, la direction prétend encore aujourd'hui, avoir pris toutes les mesures nécessaires à la protection de la santé des salariés exposés à l'amiante !

→ De quoi nous rendre plus que perplexes quant à ses compétences en la matière, et particulièrement en cette période, cela doit aiguïser notre vigilance sur les mesures qu'elle prendra pour assurer une reprise du travail sur le site, garantes de la santé des salariés.

● Charge / Impact de l'épidémie de COVID-19 sur l'activité de « AL E&C France »

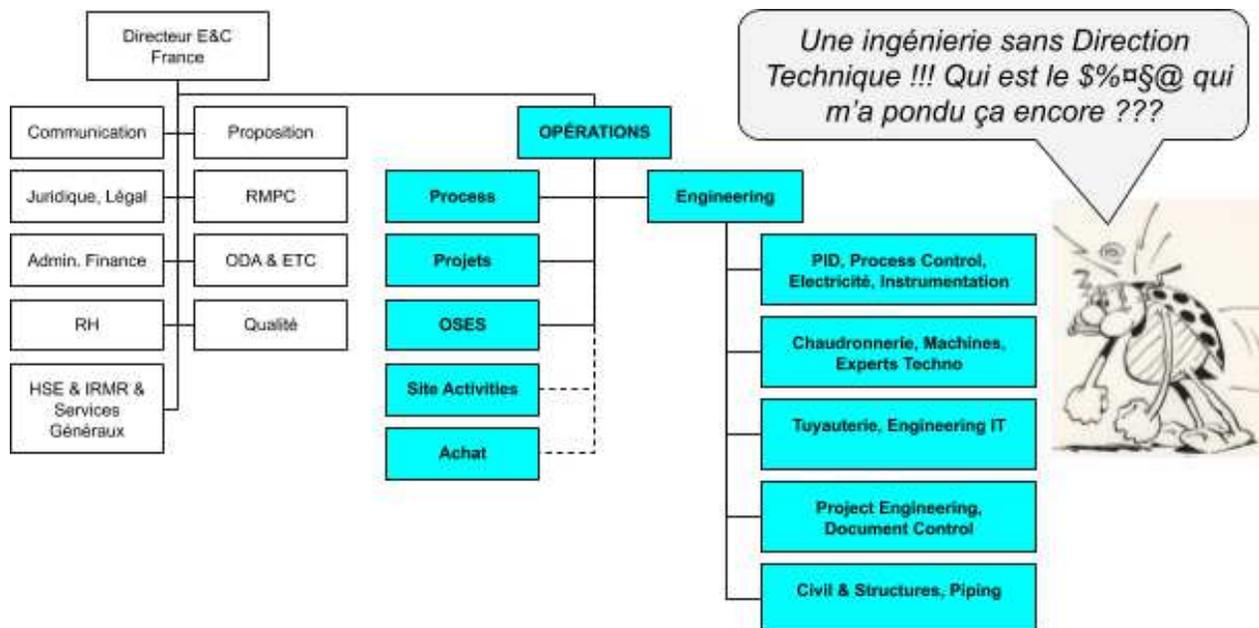
- Impact de l'épidémie de COVID-19 sur l'activité de « AL E&C France »
 - « CIE » remettrait en cause la capacité de l'Ingénierie de Champigny, dans la période présente (i.e. télétravail), à réaliser certains projets et pousserait à ce qu'ils soient délocalisés (Pologne, Chine ? ...).
- Document Unique d'Evaluation des Risques
 - Le « DUER » doit être mis à jour en intégrant les mesures prises pour faire face à l'épisode de COVID-19. Une remise d'avis du CSEE est attendue pour le 20 mai.
- Charge : Alors que le centre de Champigny est "taillé" pour 350.000 heures, les projections s'orientent vers 280.000 heures...

→ Le Directeur s'interroge sur cette situation : « est-elle conjoncturelle ou structurelle » ? Le conjoncturel sera-t-il l'aubaine ?

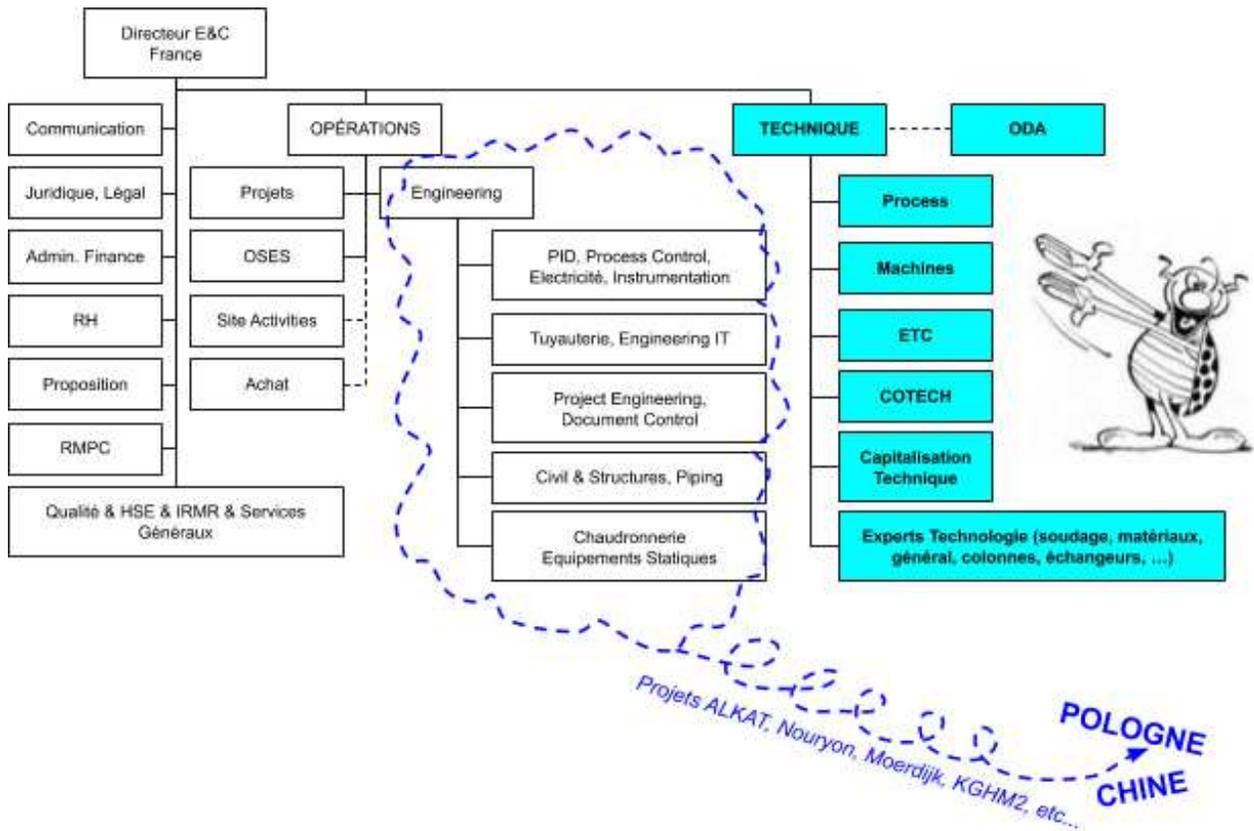
Puis encore, doit-il « aller dans le sens de ceux qui le conseillent d'aller plus vite, plus loin dans les réorganisations à l'étude ? ». Cette réflexion à voix haute de la part du directeur, dans le cadre d'un CSEE, ne peut qu'interpeller. De quoi introduire les sujets qui suivent...

● Création d'une Direction Technique

- La dernière réorganisation avait fait disparaître la **Direction Technique** au profit d'une **Direction Opérations** "renforcée" :



- La direction décide à présent de **recréer** une Direction Technique (avec une organisation pratiquement identique à la précédente, au bémol près du service Process Control/PID qui resterait au sein de la Direction Engineering). Voilà vers quoi s'orienterait le futur organigramme :



→ Cette « re-création »/renforcement de la Direction Technique semble une bonne chose de prime bord. Cependant avec du recul, on voit que cette opération s'inscrit dans la lignée du projet initié depuis quelques années : **LIQUIDER L'INGÉNIERIE** à Champigny !

→ En effet, il y a de quoi s'inquiéter pour l'avenir de la Direction Ingénierie, et de l'exécution de projet en particulier, quand la direction expatrie de plus en plus d'heures de projet, vers les pays à "bas coût". La Direction parle d'ailleurs de Champigny comme un « Centre de Produits » et non plus d'une d'Ingénierie...

- **Nouveau DG, nouveau DRH et maintenant... nouvelle RRS**



- Après les remplacements du DG et de la DRH, c'est l'arrivée de la remplaçante de la RRS qui nous est annoncée, pour veiller à l'application de la politique du Groupe en matière de Relations Sociales au sein d'E&C France.
- Le CV (publique) de la candidate retenue, apporte un éclairage sur les compétences recherchées pour mettre à exécution la prochaine phase du plan déroulé depuis quelques années. Sans équivoque quant aux objectifs :
 - **2006 - 2020 : SOLOCAL (PagesJaunes)**
 - Construction, coordination de la présentation et négociation, d'un **projet de transformation de l'entreprise** prévoyant la **suppression de 1000 postes** encadrée par un **PSE**, et d'un **accord GPEC organisant le départ volontaire en congé mobilité de 834 salariés** ;
 - Construction, négociation et mise en place d'un **projet de cession d'une filiale du Groupe** ;
 - Mise en place et accompagnement d'une procédure de **plan de départ volontaire** et d'un projet d'évolution de l'entreprise prévoyant la **modification de 1600 contrats de travail** encadrée par un **plan de sauvegarde de l'emploi** ;
 - **2005 - 2006 : AÉROPORT DE PARIS**
 - Mise en conformité des règles et pratiques internes relatives au droit social dans le cadre de la **privatisation de l'entreprise - Conseil en matière contentieuse**, Animation de formation juridique ;
 - **2004 - 2005 : CORSAIR INTERNATIONAL**
 - **Suivi d'un PSE** - Rédaction et gestion des contrats de travail, accompagnement des managers dans la **gestion des procédures disciplinaires**

→ On peut certes considérer que le vécu antérieur des salariés embauchés (en la circonstance de la RRS) ne présume pas de leur action future. Cependant il nous semblait important de souligner que c'est **CE** curriculum vitae, et pas un autre, qui a plu à la Direction d'E&C France.

→ Force est de constater, également, que le changement complet de l'équipe dirigeante est plus qu'un symbole. D'autant plus avec la "démission politique" de la DRH. Par ailleurs, le CV que nous reprenons ci-dessus, répond parfaitement à l'offre d'emploi qui a été publiée par la direction pour remplacer la RRS... Les « qualités » mises en avant par ce curriculum vitae dans le climat actuel « PSE / transfert d'activité » ne sont peut-être qu'une coïncidence. Peut-être ne seront-elles finalement pas exploitées par la direction... C'est tout ce que nous souhaitons. Mais il appartient à la direction de se contredire.

→ **Tous ces signaux doivent nous alerter car ils sont dans la même « cohérence ».**

On ne peut en effet s'empêcher de penser à la période précédant l'annonce, d'abord, de la fin de Vitry en tant que centre de fabrication... Puis aujourd'hui de la possible fermeture d'un site, en réflexion depuis 2018.

À Champigny, on ne conserverait de l'Ingénierie que quelques experts, jusqu'à ce que de nouveaux experts soient opérationnels en Pologne ou ailleurs, ils sont sans doute en cours de recrutement si ce n'est déjà fait. Et puis... on se débarrassera d'eux aussi ??? En effet, pour quelles raisons garder des experts payés "grassement" en France lorsqu'il y en aura payés au "lance-pierre" en Pologne ???

La CGT demande à ce que le CSEE exerce son **Droit d'Alerte Economique !** (Article L2312-63 du Code du Travail)

• Télétravail, demain la norme ?

La mise à l'épreuve que nous vivons, est source, et on le comprend, de moult réflexions sur le sens de nos gesticulations « homo-sapienses »... Sans « voler trop haut », "Dans la perspective d'un retour à la vie normale", et on peut se demander par ailleurs ce que serait « une vie normale », d'aucuns s'interrogent sur l'utilité intrinsèque du « télé-travail »...

Dans cette perspective donc et cette démarche « introspective »... Le télétravail ça me sert :

- A ne pas avoir à passer deux heures dans les transports (aller et 2h retour). **Alternatives ? La CGT en propose.**
- A pouvoir garder mes enfants le mercredi. **Alternatives ? La CGT en propose.**
- A pouvoir éviter que mes parents finissent leur vie dans un mouiroir (càd je m'organise en conséquence). **Alternatives ? La CGT en propose.**
- A avoir un cadre de travail plus agréable (à Moorea sinon rien). **Alternatives ?...**
- A ne pas devoir supporter les espaces de travail "hall de gare". **Alternatives ? La CGT en propose.**
- A moins devoir supporter (physiquement), mon chef ? mon collègue... **Alternatives ? La CGT en propose.**
- A compléter, personnaliser...



Donc, si on a trouvé des alternatives à toutes ces situations (sauf télé-travailler à Moorea... ou y être muté responsable d'agence... autrement qu'en rêve...) quel intérêt y aurait-il à encombrer son lieu de "survie" familial, par le matériel du patron, à lui permettre d'y faire intrusion, pour l'instant verbalement et à des heures définies (encore heureux...).

Sans perdre de vue, qu'être "disponible, équipé..." pour le télétravail va être (est déjà...) une condition d'employabilité, sinon pour les salariés déjà embauchés, pour les offres d'emploi à venir (ou en cours dans certaines entreprises). Et sans compensation financière, du moins à Air Liquide, pour l'instant.

Des alternatives ? Vos Représentants CGT en proposent, y réfléchissent, venez en discuter !

Cela, bien-sûr, après retour à la vie "normale" !...

(*)... Déconfinez moi !...

« Déconfinez-moi, Déconfinez-moi
Oui, mais pas tout de suite, pas trop vite
Sachez me distancier, me ganter, me masquer
Déconfinez-moi, Déconfinez-moi ! »

« Détournement » de la source beaucoup plus inspirée, ici : https://www.youtube.com/watch?v=-u02IMspv_0